

DOCUMENT

8

Système de cotisation de l'OMMS

Document support pour le projet de résolution 2021-B
par le Comité Mondial du Scoutisme



**World Scout
Conference**
**42nd Conférence Mondiale
du Scoutisme
2021**



SCOUTS
Creating a Better World

Système de cotisation de l'OMMS

par le Comité Mondial du Scoutisme

Ce document conférence a été structuré de façon à informer les Organisations Membres du travail effectué sur le système de cotisation de l'OMMS pendant cette dernière période triennale, il aborde l'impact des événements récents (particulièrement la pandémie mondiale) et il offre ensuite un aperçu de la proposition avancée pour examen lors de la 42^e Conférence Mondiale du Scoutisme.

Proposition de conférence :	Projet de résolution 2021-B
Document connexe :	Document de conférence 4A
Contact :	David Berg dberg@scout.org

Le système de cotisation de l'OMMS qui sera proposé par le Comité Mondial du Scoutisme à la 42^e Conférence Mondiale du Scoutisme est important pour assurer une certaine stabilité et prévisibilité pour les Organisations Membres, tout en étant assez souple pour que le CMS puisse l'adapter en fonction de l'évolution de la situation économique et en matière d'effectifs.

Table des matières

1. À propos du système de cotisation de l'OMMS	2
2. Contexte	2
3. Aperçu du travail effectué entre 2015 et 2020 sur la création d'un nouveau système de cotisation et de mesures d'accompagnement.	2
3.1. Développement d'un nouveau modèle de cotisation	3
3.2. Mesures de soutien mises en place par l'OMMS.....	3
4. Proposition de système de cotisation pour examen par la 42^e Conférence Mondiale du Scoutisme.....	3
4.1. Impact de la pandémie de COVID-19 sur la proposition de système de cotisation de l'OMMS.....	4
4.2. Proposition pour la 42^e conférence.....	4
Annexe 1 – Rappel de la cotisation actuelle par les OM	5

Langues

Les langues officielles de l'Organisation Mondiale sont l'anglais et le français. Le Bureau Mondial du Scoutisme fera en sorte que tous les documents de la conférence soient disponibles dans les deux langues. Dans la mesure du possible, le Bureau s'efforce de les rendre disponibles aussi en arabe, russe et espagnol – les trois langues de travail supplémentaires de l'OMMS.

En cas de conflit découlant de l'interprétation de ce document de conférence ou de tout autre document officiel de l'Organisation Mondiale, le texte anglais prévaudra.

1. À propos du système de cotisation de l'OMMS

Les Organisations Membres (OM) de l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout (OMMS) doivent garder à l'esprit les aspects suivants :

- La [Constitution de l'OMMS](#) stipule dans son article XXIII.1 que chaque OM devra payer une cotisation annuelle à l'OMMS.
- Les cotisations doivent être vues comme une obligation constitutionnelle de OM qui découle de leur appartenance à l'OMMS, et non comme des « frais d'inscription pour chaque Scout » ou un « retour sur investissement » via une prestation de service.
- Les cotisations des OM servent à couvrir certains frais (pas tous) de fonctionnement nécessaire pour mettre en œuvre, aux niveaux mondial et régional, les Plans triennaux tels qu'approuvés par les Conférences Mondiale et Régionale du Scoutisme.
- La décision revient à chaque OM de déterminer comment elle lèvera les fonds nécessaires au paiement de sa cotisation.

2. Contexte

Ci-dessous se trouvent des informations importantes de ces dernières périodes triennales concernant le système de cotisation de l'OMMS. Il est important de noter que les préoccupations sur les frais de cotisation annuelle de l'OMMS ont fait l'objet de discussions lors des quatre dernière Conférences Mondiales du Scoutisme.

2011

- Adoption de la résolution de Conférence 2011-02.
- Cotisation de l'OMMS fixée pour toutes les OM pour 10 ans.
- Dans le but d'avoir le temps d'explorer un nouveau système de cotisation et pour les OM d'augmenter leur nombre de membres sans impact.

2015

- Un groupe de travail sur les cotisations de l'OMMS est mis sur pied par le CMS pour élaborer un nouveau système de cotisation.
- Recherches approfondies, consultations poussées des OM et plus de 14 options analysées par le groupe de travail.

2017

- Une option sélectionnée par le CMS en juillet 2017 et les OM ont été invitées à donner leur avis dessus.
- Ateliers dans les régions et à la Conférence Mondiale du Scoutisme en août 2017.
- Nouvelles consultations mondiales en septembre 2017 et en janvier 2018 pour identifier les domaines sujets à des inquiétudes.

2018

- Le groupe de travail du CMS sur les cotisations de l'OMMS propose un système de cotisation au CMS sur la base des opinions récoltées auprès des OM.
- Le CMS soutient la proposition de système de cotisation en avril 2018.
- La circular 28/2018 contenait des détails pour les OM et les invitait une nouvelle fois à donner leur avis. Parmi les ressources de support se trouvaient un aperçu, une vidéo, des réponses aux questions fréquentes et un simulateur de cotisation en ligne pour que les OM aient une idée du montant de leur cotisation selon le système de cotisation proposé.

**2018 -
2020**

- Le système de cotisation proposé est présenté à chaque Conférence Régionale du Scoutisme, à chaque Comité Régional du Scoutisme élu et à de nombreux autres événements.

**2020
-
2021**

- En avril 2020, les OM décident par référendum de maintenir le système de cotisation de 2011 pour un an de plus, suite à l'impossibilité de réunir la Conférence en 2020
- En novembre 2020, le sondage de l'OMMS sur le COVID-19 fait état d'un impact économique important pour les OM partout dans le monde.

3. Aperçu du travail effectué entre 2015 et 2020 sur la création d'un nouveau système de cotisation et de mesures d'accompagnement.

Même si le travail considérable effectué entre 2015 et 2020 ne sera pas présenté et examiné lors de la 42e Conférence Mondiale du Scoutisme (voir section 4), le Comité Mondial du Scoutisme (CMS) souhaite souligner son importance pour le développement et la promotion d'un nouveau modèle de cotisation pour l'OMMS ayant pour but d'un jour remplacer celui en place (résolution de la Conférence 2011-02). Le CMS souhaite également souligner les mesures mises en place pour soutenir l'OMMS et les OSN dans le contexte financier actuel.

3.1. Développement d'un nouveau modèle de cotisation

Entre 2015 et 2018, le CMS a évalué et exploré des mécanismes alternatifs conduisant au système de cotisation actuel. Cela a impliqué:

- des discussions et des échanges d'idées sur les modèles de cotisation lors de nombreuses réunions virtuelles et pendant un certain nombre de rencontres en personne,
- des consultations avec d'autres ONG internationales et des organisations de jeunes, dont les big 6 à propos de leurs systèmes de cotisation,
- la prise en compte d'idées innovantes avancées par des individus, des OM ou d'autres parties prenantes
- partager des informations et consulter les OM lors des Conférences Régionales et de réunions de responsables nationaux entre 2015 et 2019, ainsi que lors de la Conférence Mondiale du Scoutisme de 2017,
- l'analyse de près de 14 modèles de cotisation différents, récoltés auprès des sources ci-dessus, et les fusionner en un nouveau modèle de cotisation choisi,
- le développement de matériel pour aider les OM à comprendre le modèle de cotisation proposé, y compris un mini site internet, un clip vidéo, une simulation de calcul de la cotisation et une FAQ,
- des séances d'informations spécifiques pour les OM à chaque Conférence Régionale du Scoutisme entre 2018 et 2019, pour prendre en compte leurs opinions et idées,
- organiser, sur demande, des séances d'information individuelles avec les OM.

Un résumé du nouveau modèle de cotisation, qui devait initialement être avancé lors de la 42^e Conférence Mondiale du Scoutisme en 2020, est accessible via [ce lien](#), à des fins de référence.

3.2. Mesures de soutien mises en place par l'OMMS

Tandis que l'élaboration d'un nouveau système de cotisation était une priorité essentielle pour le CMS, ce dernier a aussi mis en place une série de mesures de soutien pour améliorer la stabilité financière générale de l'OMMS aussi bien que celle des OM :

- Renforcement du **partenariat entre la Fondation du Scoutisme Mondial et l'OMMS** par l'adoption, très tôt dans la période triennale, d'un protocole d'accord définissant les responsabilités mutuelles et les méthodes de travail.
- Amélioration de la **diversification des revenus de l'OMMS**, y compris par des nouveaux projets financés en externe ou le renforcement des projets de ce type existant tels que,
 - a. Les Scouts pour les ODD (avec l'organisation philanthropiques Alwaleed)
 - b. La Tribu de la terre (avec le PNUE et WWF)
 - c. Le Dialogue pour la Paix (avec KAICIID)
 - d. La Mobilisation mondiale de la jeunesse en soutien à une génération déstabilisée (avec l'OMS)
- Augmentation de la **capacité de collecte de fonds** du Bureau Mondial du Scoutisme par la mise en place d'une unité de développement des affaires qui regroupe les fonctions de partenariats, mobilisation de ressource, gestion et suivi des financements et évaluation dans une même équipe servant toutes les régions.
- Renforcement considérable de la **capacité de l'OMMS à débloquer des fonds pour les Organisations Scoutes Nationales**, en partant des meilleures pratiques inspirées du Fonds de soutien des Messagers de la Paix, en mettant à niveau notre logiciel de gestion des financements ainsi que les processus de rationalisation et les capacités du personnel de tous les centres de soutien du BMS.

Les mesures citées ci-dessus ont permis de libérer 2,95 millions de dollars américains supplémentaires par an en moyenne dans le budget de l'OMMS, complétant les revenus de base provenant des cotisations des OM et la subvention sans restriction du fonds de dotation de la Fondation du Scoutisme Mondial. De ce montant, environ 2,5 millions de dollars américains sont annuellement reversés aux OM sous forme de sous-subventions (un aperçu complet des sous-subventions accordées aux OM lors de cette période triennale se trouve dans le Rapport triennal 2017-2020+1 qui sera disponible en juillet 2021).

4. Proposition de système de cotisation pour examen par la 42^e Conférence Mondiale du Scoutisme

Un travail important a été mené entre 2015 et 2020 pour élaborer un nouveau système de cotisation qui devait être approuvé lors de la 42^e Conférence Mondiale du Scoutisme en 2020. Les détails de ce travail figurent dans les sections 2 et 3 de ce document de conférence.

4.1. Impact de la pandémie de COVID-19 sur la proposition de système de cotisation de l'OMMS

Avec l'apparition de la pandémie au début de 2020, les OM ont voté pour le report de la 42^e Conférence Mondiale du Scoutisme à août 2021, et a décidé par la même occasion de prolonger le système de cotisation actuel, établi par la résolution de Conférence 2011-02, pour l'exercice financier 2020-2021 de l'OMMS. En préparation de la 42^e Conférence Mondiale du Scoutisme (2021), le CMS a réalisé une analyse approfondie de l'impact de la pandémie mondiale sur les OM dans toutes les régions, et cela a conduit aux réflexions suivantes :

- Le « sondage des OSN sur le COVID-19 », mené en octobre et novembre 2020, a montré que de nombreuses OM souffraient de ou anticipaient une diminution de ses revenus et/ou du nombre de ses membres.
- Les prédictions de la Banque Mondiale et les principaux indicateurs économiques du monde révèlent que l'on peut s'attendre à une instabilité économique importante dans les prochaines années, comme résultat de la pandémie mondiale.
- Approuver un nouveau système de cotisation de l'OMMS en 2021 signifierait l'adoption de nouveaux paramètres pour toutes les OM, notamment le revenu national brut (RNB) par habitant et les effectifs scouts, qui ne refléteraient pas la réalité de 2021. Compte tenu des indicateurs économiques et des résultats du sondage auprès des OSN sur le COVID-19, on peut supposer que ces deux paramètres risquent de varier considérablement dans les années à venir, résultant en une imprévisibilité indésirable vis-à-vis des cotisations à payer par les OM.

4.2. Proposition pour la 42e conférence

À la lumière de ce qui précède, le CMS souhaite cependant faire une proposition à la Conférence pour garantir une certaine **stabilité** et **prédictibilité** pour les OM pour le système de cotisation pour les années à venir, pour permettre une certaine **flexibilité pour que le CMS s'adapte** à la situation économique et en matière de membres potentiellement changeante, et pour en même temps assurer **une source de revenus stable et régulière** pour financer le fonctionnement de l'OMMS, en particulier la mise en œuvre des Plans triennaux Régionaux et Mondiaux. Cette proposition se trouve dans le projet de résolution 2021-B et implique :

1. De prolonger, jusqu'à l'exercice financier 2023-2024 de l'OMMS, [l'utilisation du système de cotisation actuel](#), tel qu'approuvé par la résolution de Conférence 2011-02 et le gel des frais annuels des OM qui en résulte (voir annexe A pour rappel)
2. De demander au CMS de continuer à surveiller la situation en matière de membres et économique des OM et évaluer
 - a. Si la situation se stabilise suffisamment, de proposer un nouveau système de cotisation pour examen lors de la 43^e conférence (2024)
 - b. Si la situation ne se stabilise pas suffisamment, autoriser le CMS à maintenir le système de cotisation actuel jusqu'à l'exercice financier 2026-2027 et faire une proposition lors de la 44^e Conférence (2027)
3. De demander au Bureau Mondial du Scoutisme
 - a. de continuer à planifier son budget prudemment, reflétant la réalité financière générale des Organisations Membres
 - b. de continuer à offrir du soutien sur mesure aux Organisations Membres touchées, tel que mentionné dans la [Politique relative au paiement de la cotisation](#);
 - c. de continuer à offrir des possibilités de financement aux OM et d'explorer de nouveaux partenariats pour trouver des fonds

Le CMS souhaite mettre l'accent sur le fait que les **OM peuvent aussi, en plus du paiement de leur cotisation annuelle, faire une contribution volontaire** à l'OMMS pour aider à son fonctionnement. À l'avenir, cette opportunité sera présentée dans les factures annuelles envoyées aux OM.

Annexe 1 – Rappel de la cotisation actuelle par les OM

Le tableau suivant contient le montant de la cotisation par Organisation Membre de l'OMMS selon le système de cotisation approuvé par la résolution de la Conférence 2011-02. Le montant mentionné est identique à la cotisation facturée entre les exercices fiscaux 2011-2012 et 2020-2021 par l'OMMS aux Organisations Membres.

Pays de l'Organisation Membre	Cotisation actuelle 2019-2020 = Cotisation proposée 2021-2024
Afghanistan	US\$ 1727
Algérie	US\$ 11 856
Angola	US\$ 4104
Argentine	US\$ 29 051
Arménie	US\$ 791
Aruba	US\$ 536
Australie	US\$ 74 133
Autriche	US\$ 11 436
Azerbaïdjan	US\$ 541
Bahamas	US\$ 1043
Bahreïn	US\$ 2230
Bangladesh	US\$ 33 558
Barbade	US\$ 2356
Bélarus	US\$ 522
Belgique	US\$ 106 808
Belize	US\$ 1891
Bénin	US\$ 526
Bhoutan	US\$ 3796
État Plurinational de Bolivie	US\$ 2673
Bosnie-Herzégovine	US\$ 527
Bostwana	US\$ 1378
Brésil	US\$ 31 559
Brunei Darussalam	US\$ 2255
Bulgarie	US\$ 1079
Burkina Faso	US\$ 315
Burundi	US\$ 315
Cap Vert	US\$ 315
Cambodge	US\$ 315
Cameroun	US\$ 960
Canada	US\$ 115 419
Tchad	US\$ 315
Chili	US\$ 13 752
Scouts de Chine	US\$ 49 168
Colombie	US\$ 4849
Comores	US\$ 315
République Démocratique du Congo	US\$ 315
Costa Rica	US\$ 3728
Côte d'Ivoire	US\$ 2084
Croatie	US\$ 2867
Curaçao	US\$ 1484
Chypre	US\$ 5250
Tchéquie	US\$ 16 258
Danemark	US\$ 47 243
Dominique	US\$ 719
République Dominicaine	US\$ 649
Équateur	US\$ 1500
Égypte	US\$ 32 211
El Salvador	US\$ 1513
Estonie	US\$ 1006
Eswatini	US\$ 2752
Éthiopie	US\$ 315
Fidji	US\$ 2062
Finlande	US\$ 62 020
France	US\$ 82 690
Gabon	US\$ 2447
Gambie	US\$ 315
Géorgie	US\$ 430
Allemagne	US\$ 126 799
Ghana	US\$ 315
Grèce	US\$ 15 167
Grenade	US\$ 921
Guatemala	US\$ 2890
Guinée	US\$ 1011
Guinée-Bissau	US\$ 1814
Guyane	US\$ 315

Pays de l'Organisation Membre	Cotisation actuelle 2019-2020 = Cotisation proposée 2021-2024
Haïti	US\$ 3605
Honduras	US\$ 978
Hong Kong	US\$ 76 570
Hongrie	US\$ 6531
Islande	US\$ 1955
Inde	US\$ 104 870
Indonésie	US\$ 125 844
Irak	US\$ 18 769
Irlande	US\$ 42 005
Israël	US\$ 22 355
Italie	US\$ 109 630
Jamaïque	US\$ 1412
Japon	US\$ 153 968
Jordanie	US\$ 7336
Kazakhstan	US\$ 560
Kenya	US\$ 26 784
Kiribati	US\$ 444
République de Corée	US\$ 187 848
Koweït	US\$ 6158
Lettonie	US\$ 327
Liban	US\$ 9664
Lesotho	US\$ 315
Libéria	US\$ 315
Libye	US\$ 10 377
Liechtenstein	US\$ 928
Lituanie	US\$ 1637
Luxembourg	US\$ 6705
Macao	US\$ 3445
Madagascar	US\$ 315
Malawi	US\$ 315
Malaisie	US\$ 30 684
Maldives	US\$ 2997
Malte	US\$ 2630
Mauritanie	US\$ 315
Île Maurice	US\$ 1928
Mexique	US\$ 26 810
République de Moldova	US\$ 449
Monaco	US\$ 220
Mongolie	US\$ 1067
Monténégro	US\$ 529
Maroc	US\$ 4879
Mozambique	US\$ 315
Myanmar	US\$ 9680
Namibie	US\$ 1372
Népal	US\$ 315
Pays-Bas	US\$ 54 108
Nouvelle-Zélande	US\$ 16 748
Nicaragua	US\$ 449
Niger	US\$ 315
Nigéria	US\$ 2923
Macédoine du Nord	US\$ 964
Norvège	US\$ 21 837
Oman	US\$ 7824
Pakistan	US\$ 62 922
État de Palestine	US\$ 315
Panama	US\$ 1215
Papouasie-Nouvelle-Guinée	US\$ 802
Paraguay	US\$ 315
Pérou	US\$ 2318
Philippines	US\$ 180 000
Pologne	US\$ 26 202
Portugal	US\$ 73 874
Qatar	US\$ 4408
Roumanie	US\$ 1205
Fédération de Russie	US\$ 8192

Pays de l'Organisation Membre	Cotisation actuelle 2019-2020 = Cotisation proposée 2021-2024
Rwanda	US\$ 315
Sainte-Lucie	US\$ 315
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	US\$ 345
Saint-Marin	US\$ 210
Sao Tomé-et-Principe	US\$ 632
Arabie saoudite	US\$ 18 340
Sénégal	US\$ 1541
Serbie	US\$ 1802
Seychelles	US\$ 210
Sierra Leone	US\$ 315
Singapour	US\$ 10 881
Slovaquie	US\$ 2316
Slovénie	US\$ 5079
Afrique du Sud	US\$ 9452
Soudan du Sud	US\$ 315
Espagne	US\$ 54 515
Sri Lanka	US\$ 12 094
Soudan	US\$ 1624
Suriname	US\$ 1386
Suède	US\$ 55 596
Suisse	US\$ 29 458
République arabe Syrienne	US\$ 3475
Tadjikistan	US\$ 315
République Unie de Tanzanie,	US\$ 315
Thaïlande	US\$ 136 331
Timor-Leste	US\$ 2628
Togo	US\$ 315
Trinité-et-Tobago	US\$ 4326
Tunisie	US\$ 12 705
Turquie	US\$ 20 586
Ouganda	US\$ 315
Ukraine	US\$ 846
Émirats Arabes Unis	US\$ 5738
Royaume-Uni	US\$ 498 452
États-Unis d'Amérique	US\$ 1 555 169
Uruguay	US\$ 1048
Venezuela, République Bolivarienne du	US\$ 9797
Vietnam	US\$ 2807
Yémen	US\$ 926
Zambie	US\$ 550
Zimbabwe	US\$ 711
Total	US\$ 4 878 169